

Mise en place d'un nouveau régime indemnitaire au 1^{er} Janvier 2018 pour les agents de la Ville de Dole, CCAS et Grand Dole une proposition non aboutie

CGT Territoriaux Dole-Grand Dole
 8 rue du Vieux Château
 39100 DOLE/ 06 59 83 42 86

Le RIFSEEP, un cheval de Troie dans le statut pour renforcer l'individualisation et la subordination !

La CGT dénonce depuis longtemps la mise en place de régimes indemnitaires favorisant les fonctions et l'individualisme au détriment des droits acquis collectivement, et accentuant les inégalités entre collectivités.

La séparation du grade et de l'emploi fonde la logique de carrière et l'indépendance du fonctionnaire, car elle garantit le niveau de rémunération quel que soit l'emploi exercé. En liant un complément de rémunération conséquent à la fonction exercée et aux « résultats » de l'agent, le RIFSEEP entaille profondément le principe de carrière et l'assurance de progresser dans la carrière de manière linéaire. Cumulé aux conséquences du PPCR (avec la remise en cause de l'avancement minimum), c'est une fois de plus une attaque frontale contre les agents publics !

Dans le contexte de restrictions budgétaires que nous connaissons, le RIFSEEP accroît les inégalités entre les agents et favorise la recherche de la performance individuelle et non plus l'intérêt collectif pour l'exercice des missions de service public auprès de la population.

**C'est la raison pour laquelle la CGT combat pour l'abrogation du RIFSEEP et
 une valorisation du point d'indice.**

Au-delà de la position nationale, vos élus CGT souhaitent vous informer sur sa **mise en œuvre locale**.

Les collectivités sont soumises à la mise en place du RIFSEEP dans les plus brefs délais et ce dès janvier 2018 sous menace de rendre illégal le régime indemnitaire appliqué jusque-là.

Les séances de dialogue social organisées depuis un an à ce sujet ont abouti à une proposition de délibération soumise, cette semaine, aux Comités Techniques de la Ville et de l'Agglomération. Elle sera ensuite présentée au conseil municipal et d'agglomération de Décembre 2017.



La CGT a demandé une transparence totale sur l'attribution du régime indemnitaire à tous les agents (enveloppe globale et répartition de celle-ci) et que soit mis en place des critères objectifs pour son calcul.

Cela a été abandonné par la direction sans aucune explication.

Nous, représentants CGT des agents de la Ville, du CCAS de Dole et de l'Agglomération du Grand Dole, dénonçons :

- une proposition ne garantissant pas la reconnaissance des missions de chaque agent territorial de nos collectivités
- une incertitude d'engagement sur la durée du maintien des montants indemnitaires
- une diminution de la prime dès le 1^{er} jour d'absence (maladie et accident de service)
- l'attribution inégalitaire de la prime de Noël
- un régime indemnitaire inégalitaire

**La proposition de délibération est, dans l'état, incomplète et non satisfaisante.
 Nous, élus CGT, donnerons donc un avis défavorable si nos revendications
 et propositions ne sont pas intégrées à ce document !!!**